

Communiqué de presse



SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE
ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES

le 6 Novembre 2024

Le Hérisson d'Europe voit son statut UICN être aggravé. Bonne ou mauvaise nouvelle ? Quelles leçons en tirer ?

A l'occasion de la COP 16 à Cali, l'UICN a publié une mise à jour de la Liste rouge des Mammifères, mise à jour faite fin 2023 mais sortie en octobre 2024. A cette occasion, les médias européens, dont les français, se sont alarmés du changement de statut du Hérisson d'Europe, l'espèce passant de « Préoccupation mineure » (UICN Monde 2016) à « Quasi menacé ». En France, la Liste rouge de 2017 le classait « Préoccupation mineure ».

Les deux critères ayant conduit à cette évaluation, pilotée par une danoise et un anglais, se basent sur la diminution des populations (estimée à plus de 30 %) et la diminution de la surface et qualité de son habitat d'espèce (estimée à plus de 10-20%). On remarquera que, dans les évaluateurs, ne figure aucun français, ni italien, ni espagnol, une tendance courante et classique malheureusement dans les évaluations listes rouges mondiales ou européennes, une fâcheuse habitude de non-participation française hélas !

Si ce changement de statut n'est ni aberrant ni surprenant, il est même normal et quasiment justifié y compris en France (où pourtant l'espèce semble globalement moins en danger), il est dommage que les auteurs n'aient pas attendu la sortie du nouvel atlas européen des mammifères, prévue en 2025, avant de se jeter à l'eau. Dans cette évaluation, le poids réel des diminutions enregistrées depuis quelques années en Belgique, Hollande et surtout Grande-Bretagne, pèse énormément, notamment pour les suivis effectués, la France se situant parmi les mauvais élèves européens en ne présentant aujourd'hui quasiment aucun suivi des populations (FNE et la LPO ont entamé ce genre de travaux, mais ne portant pas ou peu sur les tendances). La comparaison des tendances de répartition sur quelques atlas régionaux montre une diminution de la présence du Hérisson dans 3-4 régions françaises de l'ordre de -5 à -10 %, mais le Hérisson est encore présent dans quasiment toute la France. Toutefois les quelques (rares) suivis tendent à indiquer une (très) forte diminution des populations à la campagne, l'espèce se maintenant en péri-urbain.

Mais le péri-urbain en France ne couvre qu'à peine 11-12 % du territoire et le Hérisson occupe plus de 90 % du territoire. Aussi, vouloir sauver le Hérisson, comme le propose l'autrice danoise dans le communiqué de l'UICN, en travaillant dans les jardins et propriétés privées, relève de la mauvaise culpabilisation des citoyens. La science participative est utile, faire du bien au Hérisson dans les jardins est une bonne chose et la sensibilisation des gens indispensable, mais si c'est pour aboutir au maintien du Hérisson dans les jardins et propriétés privées d'un côté, et à une campagne vide de hérissons de l'autre... Le Hérisson est un animal sauvage, qui est l'animal référence pour définir la Trame verte en France, car utilisant les haies et lisières de bois pour se déplacer, si un hérisson arrive à passer d'un secteur à l'autre, tous les animaux arriveront à passer. Mais pour cela il lui faut des haies (et pas n'importe lesquelles), des lisières enherbées le long des champs, le maintien des pâtures (en clair une bonne application de la PAC), la diminution des pesticides, l'aménagement de passages routiers... Bref une vraie volonté politique de l'intégrer dans les politiques agricoles et forestières... et routières... en ne cédant pas les yeux fermés aux pressions du monde agricole notamment.

Au travers de son maintien (il n'est pas encore question de sauvegarde), c'est toute la faune de nos campagnes que l'on aidera. Et, s'il vous plaît, n'attendons pas qu'il soit classé « Vulnérable » pour agir, l'histoire nous a montré sur d'autres espèces, que bien souvent, à ce stade, il est déjà trop tard.

Contact Presse : Christian ARTHUR, administrateur SFEP M
contact@sfepm.org

www.sfepm.org